Réf.: 2012 - .

Réception au contrôle de légalité le 26/01/2012 à 14:29:18 Référence technique : 010-211002175-20120120-2012_7-DE Affiché le 26/01/2012 - Certifié exécutoire le 26/01/2012

RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE L'AUBE

| Nombre de Membres | | |
|--------------------------------------|----------|---|
| afférents au conseil municipal | présents | qui ont pris part à la délibération |
| 19 | 12 | 17 |

| Date de convocation |
|---------------------|
| 12/01/2012 |

Date d'affichage 12/01/2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARIGNY-LE-CHÂTEL

SÉANCE DU 20 JANVIER 2012

L'an deux mille douze et le vingt janvier à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël PARIS, Maire.

Présents : Joël PARIS, Chantal MIESZANIEC, Michel THIEBAUT, Richard BOUDIER, Joëlle D'HYEVRES, Aline HAZOUARD, Philippe THIRIOT, Francelyne ANJOUT, Patrick HAZOUARD, Bertrand GUYOT, Olivier CHOGNARD, Béatrice BOUTIN.

Absents: Bernard CLERT, Michel CHAMBRILLON, Nicole SANSON, Gérard HENRY, Céline BOUET, excusés représentés (pouvoir donné respectivement à Richard BOUDIER, Olivier CHOGNARD, Chantal MIESZANIEC, Joëlle D'HYEVRES et Béatrice BOUTIN), Sylvia DOMECE, Isabelle ROUSSEAUX, excusées.

Monsieur Michel THIEBAUT a été élu secrétaire.

OBJET: VŒU - MISE A GRAND GABARIT DU CANAL ENTRE BRAY-SUR-SEINE ET NOGENT-SUR-SEINE

Monsieur le Maire expose que la mise à grand gabarit du canal de liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine doit prochainement donner lieu au choix parmi les différents scénarios préparés par Voies Navigables de France, qui sont exposés à l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé,

après avoir examiné le projet de mise à grand gabarit du canal entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine présenté par Voies Navigables de France et pris connaissance des différents scénarios,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE que la situation actuelle d'un gabarit de 60 t avec des dérogations ponctuelles à 900 t n'est pas une solution pérenne et que les scénarios I et 2 ne répondent pas aux enjeux de demain ;

SE PRONONCE en faveur du scénario 3 (2 500 t) qui répond aux besoins du futur, tout en étant économiquement le plus rentable en termes de retour sur investissement avec, de plus, un faible impact sur l'environnement. En effet, ce projet viendra en complément du Port de l'Aube à Nogent-sur-Seine et permettra à terme de consolider le tissu industriel de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine et ses emplois.

Fait et délibéré à Marigny-le-Châtel, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME Marigny, le 24 janvier 2012 Le Maire,

loël PARIS



acte rendu exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le
- publication ou notification le